

Chiffrer les contraintes : évaluer le nombre total des exigences réglementaires imposées par nos gouvernements

Bradlee Whidden, analyste des politiques, Ouest du Canada

Afin de quantifier le fardeau réglementaire partout au Canada, la FCEI a estimé le nombre d'exigences réglementaires (ou de restrictions) contenues dans les lois et les règlements de chaque province et du fédéral, soit les deux principales sources de règles touchant les PME et les citoyens. Les lois sont adoptées par l'Assemblée législative d'une province ou du Canada. Elles établissent les grandes lignes du cadre juridique associé à un objectif donné, par exemple la perception des impôts ou l'accréditation des travailleurs. Les **règlements** énoncent des règles précises qui complètent certaines lois. Adoptés par le gouvernement, et non par l'Assemblée législative, ils prévoient un cadre détaillé pour l'application et la mise en œuvre des lois. Les provinces qui effectuent leur propre décompte des exigences réglementaires n'utilisent pas les mêmes méthodes, ce qui complique les comparaisons. D'où l'importance d'adopter une approche uniforme.

Une exigence réglementaire est une règle qui prévient, limite ou décourage certains gestes ou comportements en imposant aux personnes ou aux entreprises des coûts additionnels, des contraintes ou une interdiction complète. Une exigence réglementaire peut aussi rendre obligatoires certains gestes (p. ex. remplir des formulaires, payer des droits) qu'une personne ou une entreprise ne poserait pas nécessairement volontairement.

Pour estimer le nombre d'exigences réglementaires au Canada, la FCEI compte - dans les lois et règlements publics de chaque province et du gouvernement fédéral - certains termes clés typiques des dispositions qui prévoient un changement de comportement¹. Certains de ces termes clés - les mots anglais *shall*, *must*, *may not*, *required* et *prohibited* - sont utilisés par les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique dans leurs propres décomptes des exigences réglementaires^{2,3}. Un

¹ Ce décompte des exigences réglementaires est fondé sur une analyse des lois provinciales et fédérales. Seules les lois publiques qui s'appliquent à tous, par opposition aux lois privées qui s'appliquent à une personne ou entité particulière, sont prises en compte.

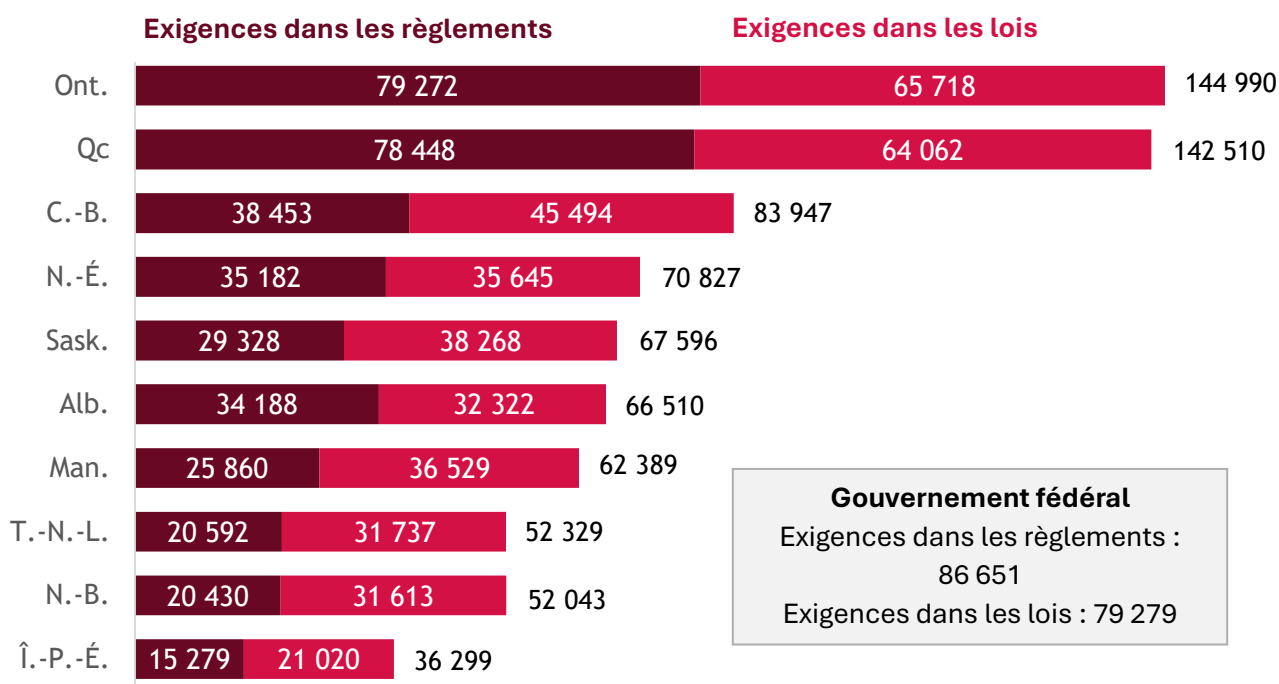
² Gouvernement de l'Ontario, [Rapport 2024 sur la réduction du fardeau réglementaire : Communautés ontariennes améliorées – parcours vers l'efficacité et la connexion](#).

³ Gouvernement de la Colombie-Britannique, [How We Count Guide](#) (en anglais seulement).

décompte de ces termes anglais n'est pas toujours possible au Québec, où une bonne partie des règlements sont disponibles en français seulement. Dans ces règlements unilingues, nous avons donc compté les mots *doit*, *ne pourrait pas/ne peut pas*, *requis* (y compris *requis* et *requis*) et *interdit* (y compris *interdite* et *interdites*).

Pour recenser les termes clés, nous avons consulté les versions PDF des lois et des règlements de chaque province et du fédéral. Nous avons compté le nombre d'utilisations de chaque terme, puis avons additionné le tout. Cette approche comporte des limites, car l'emploi d'un terme clé ne garantit pas la présence d'une exigence réglementaire. À l'inverse, une seule utilisation du terme peut correspondre à plusieurs exigences. D'autres exigences sont formulées dans des mots que nous ne comptons pas. Par ailleurs, ce décompte ne comprend pas les exigences contenues dans les politiques et les formulaires gouvernementaux. Aucun décompte ne reflète parfaitement le fardeau réglementaire dans sa globalité, car la portée et l'impact des exigences varient. Cela dit, ce décompte est le seul indicateur standardisé à grande échelle du fardeau réglementaire au Canada.

Total des exigences réglementaires au Canada en 2024



Source : Analyse de la FCEI des lois et des règlements gouvernementaux. Voir les sources pour en savoir plus.

Les données 2024 révèlent de grands écarts d'une province à l'autre, le nombre d'exigences réglementaires allant d'environ 36 000 à l'Île-du-Prince-Édouard à près de 150 000 en Ontario. En règle

générale, les provinces les plus peuplées affichent un total plus élevé : la taille de leur économie et la variété des secteurs peuvent nécessiter une réglementation complexe. Notons toutefois que l'Alberta compte moins d'exigences réglementaires que la Nouvelle-Écosse ou la Saskatchewan, des provinces pourtant moins peuplées⁴. De plus, l'Ontario impose sensiblement le même nombre d'exigences que le Québec pour une population une fois et demie plus élevée. La population n'est sans doute pas le seul déterminant du nombre d'exigences. Dans les petites provinces, dont le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, la législation constitue la première source d'exigences. Dans les grandes provinces, dont le Québec et l'Ontario, c'est plutôt la réglementation. Un décompte des exigences réglementaires a été réalisé au fédéral également. Les chiffres fédéraux et provinciaux sont toutefois difficilement comparables, vu les différences fondamentales dans les structures de gouvernance nationales et provinciales.

Sources des exigences réglementaires

Règlements

- Gouvernement de l'Alberta, *Laws Online Results*, <https://kings-printer.alberta.ca/570.cfm> (en anglais seulement), consulté le 24 septembre 2024.
- Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Public Statutes and Regulations*, <https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/content/complete/statreg/?xsl=/templates/browse.xsl>, (en anglais seulement) consulté le 24 octobre 2024.
- Gouvernement du Canada, *Règlements codifiés*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/> (en anglais seulement), consulté le 27 octobre 2024.
- Gouvernement du Manitoba, *Règlements codifiés*, <https://web2.gov.mb.ca/laws/regs/index.fr.php> (en anglais seulement), consulté le 12 octobre 2024.
- Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Lois et règlements*, <https://lois.gnb.ca/fr/chapitres?corpus=regs>, consulté le 29 août 2024.

⁴ Statistique Canada, [Estimations de la population, trimestrielles](#).

- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, *Alphabetical List of Regulations*, <https://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/regulations/titleindex2.htm> (en anglais seulement), consulté le 29 septembre 2024.
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, *Consolidated Nova Scotia Regulations*, <https://novascotia.ca/just/regulations/consregs.htm> (en anglais seulement), consulté le 16 septembre 2024.
- Gouvernement de l'Ontario, *Lois-en-ligne*, <https://www.ontario.ca/lois>, consulté le 10 septembre 2024.
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, *Lois et règlements*, <https://www.princeedwardisland.ca/fr/legislation/all/all/a>, consulté le 27 août 2024.
- Gouvernement du Québec, *Lois et règlements codifiés*, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/chapitres?corpus=regs>, consulté le 6 octobre 2024.
- Gouvernement de la Saskatchewan, *Regulations*, <https://publications.saskatchewan.ca/#/categories/1507> (en anglais seulement), consulté le 3 octobre 2024.

Lois

- Gouvernement de l'Alberta, *Laws Online Results*, <https://kings-printer.alberta.ca/570.cfm> (en anglais seulement), consulté le 24 septembre 2024.
- Gouvernement de la Colombie-Britannique, *Public Statutes and Regulations*, <https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/content/complete/statreg/?xsl=/templates/browse.xsl> (en anglais seulement), consulté le 24 octobre 2024.
- Gouvernement du Canada, *Lois codifiées*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/>, consulté le 28 octobre 2024.
- Gouvernement du Manitoba, *Codification permanente des lois du Manitoba*, https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/index_ccsm.fr.php, consulté le 12 octobre 2024.
- Gouvernement du Manitoba, *Lois d'intérêt municipal du Manitoba*, https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/index_muni.fr.php, consulté le 12 octobre 2024.

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Lois et règlements*, <https://lois.gnb.ca/fr/titres?corpus=lois>, consulté le 29 août 2024.
- Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, *Alphabetical List of Statutes (with links to regulations)*, <https://www.assembly.nl.ca/legislation/sr/titleindex.htm> (en anglais seulement), consulté le 29 septembre 2024.
- Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, *Lois publiques codifiées*, <https://nslegislature.ca/fr/legislative-business/bills-statutes/consolidated-public-statutes> (en anglais seulement), consulté le 15 septembre 2024.
- Gouvernement de l'Ontario, *Lois-en-ligne*, <https://www.ontario.ca/lois>, consulté le 5 septembre 2024.
- Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, *Lois et règlements*, <https://www.princeedwardisland.ca/fr/legislation/all/all/a>, consulté le 27 août 2024.
- Gouvernement du Québec, *Lois et règlements codifiés*, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/chapitres?corpus=lois>, consulté le 6 octobre 2024.
- Gouvernement de la Saskatchewan, *Acts (Consolidated Statutes)*, <https://publications.saskatchewan.ca/#/categories/1505> (en anglais seulement), consulté le 3 octobre 2024.